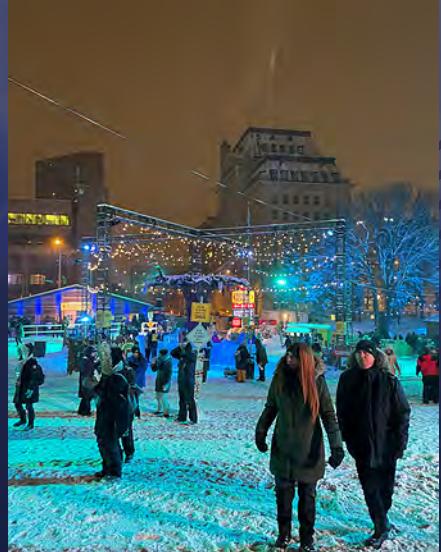


Événements
Attractions
Québec

Guide d'accompagnement vers des événements carboneutres



MISE EN CONTEXTE

Pourquoi créer des événements carboneutres?

Dans le contexte actuel de lutte et d'adaptation au changement climatique, et face à l'urgence d'agir pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, il est essentiel que les différentes parties prenantes de tous les secteurs d'activités se mobilisent et contribuent activement à l'atteinte de cet objectif. Le milieu de l'événementiel ne fait pas exception. D'ailleurs, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le *Plan pour une économie verte 2030* du Gouvernement du Québec et le *Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025* du ministère du Tourisme s'inscrivent tous dans cette perspective.

Ce guide est le résultat d'un mandat d'analyse et de caractérisation des méthodes d'évaluation et de compensation des GES effectué dans le cadre de festivals et d'événements au Québec. Trois événements pilotes ont fait l'objet de cette analyse : les Mosaïcultures Québec 2022, le Marché de Noël allemand de Québec 2022 et le Carnaval de Québec 2023.

Les principaux constats établis à la suite de ces événements sont les suivants :

- Les événements doivent encore procéder à des améliorations pour réduire leur empreinte carbone.
- Des efforts peuvent être déployés pour convaincre le public et les autres parties prenantes d'adopter davantage de modes de transports actifs et collectifs.
- Les outils de calcul d'empreinte carbone disponibles sur le marché diffèrent grandement pour ce qui est de leur fonctionnement, des critères pris en compte et des résultats obtenus.
- Avant de se dire carboneutres, les événements doivent s'assurer de l'être et d'avoir fait des efforts significatifs de réduction d'émissions de GES.
- Le marché québécois de la compensation carbone offre de nombreuses options.
- Il est très rare que des événements atteignent la carbonégativité.
- Les événements qui visent la carboneutralité doivent combler des besoins en matière de formation et d'accompagnement.

Ce guide a été conçu afin d'outiller les organisations événementielles à atteindre la carboneutralité grâce aux constats et aux apprentissages réalisés lors du projet pilote. Il se décline en différentes sections portant sur la réduction, la comptabilisation et la compensation des émissions de GES.



LEXIQUE

Bilan GES :

Document qui détaille le calcul d'émission de GES, le total et le périmètre du bilan. Les paramètres y sont précisés. Les bilans événementiels peuvent porter sur les déplacements du public, les déplacements de toutes les personnes impliquées, les livraisons, la consommation énergétique, les repas servis, la quantité de matières résiduelles générées, etc.

Carbonégativité :

« Situation dans laquelle les suppressions de gaz à effet de serre dépassent les émissions de ceux-ci, de manière à parvenir à un bilan négatif » (OQLF, 2022).

Carboneutralité :

Avoir une empreinte carbone neutre ou réduire son empreinte et compenser l'empreinte restante. « Puisqu'il est extrêmement difficile dans notre monde moderne d'éviter 100 % de nos émissions de gaz à effet de serre, la plupart des gens devront s'engager dans des activités compensatrices afin de devenir carboneutre. » (Carboneutre Québec, 2022). Les événements carboneutres tentent de diminuer leurs émissions de CO₂, de calculer les émissions restantes et de les compenser.

CO₂ équivalent :

L'équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO₂) est une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement du globe (PRG), en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même PRG (Eurostat, s.d.).

Compensation carbone :

La compensation carbone consiste à acheter des crédits carbone compensatoires qui ont aidé ou aideront à financer un projet de séquestration de carbone (ex. : plantation d'arbres) ou un projet qui permet d'éviter des émissions (efficacité énergétique).

Gaz à effet de serre (GES) :

gaz qui **absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre**, phénomène appelé effet de serre. Ces gaz sont, entre autres, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O), les gaz fluorés ainsi que la vapeur d'eau (Actu-Environnement, 2019).



Étape 1 : RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GES

En 2022, le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) a eu l'occasion d'initier et de coordonner un projet d'évaluation de l'impact carbone lors d'événements québécois selon la méthode d'analyse du cycle de vie en partenariat avec le Groupe AGÉCO, Événements Attraction Québec, et la Ville de Gatineau, et grâce au financement du Fonds Écoleader du Fonds d'action québécois en développement durable. Selon les résultats obtenus, les transports étaient en moyenne responsables de 80 % des émissions de GES générées lors d'un événement. De ces 80 %, ce sont les émissions générées par les déplacements du public qui étaient les plus importantes, représentant en moyenne 84 % des émissions générées par le transport, comparativement à une moyenne de 8 % pour le transport des employés(-es), des bénévoles et des collaborateurs(-trices). Les 8 % restants concernent le transport sur le site et le transport lié à l'approvisionnement.

Voici donc quelques pistes d'actions pour réduire l'empreinte carbone des événements.

Valorisation des modes de transports actifs et collectifs



Il est indispensable d'évaluer toutes les possibilités d'aménagements de transports actifs et collectifs, tels que les navettes, les stationnements incitatifs, les supports à vélo, et pourquoi pas un endroit pour déposer les luges. La mise en place de certaines options présente un plus haut niveau de complexité et il est important d'y réfléchir en amont.

Deuxième constat : les modes de transport collectifs (ex. : les lignes d'autobus permettant de se rendre sur le site de l'événement) devraient être largement communiqués sur le site Web et sur les plateformes de médias sociaux de l'événement. Ces informations devraient être plus valorisées que celles s'adressant aux automobilistes. Les personnes qui utilisent les transports plus sobres en carbone doivent sentir qu'elles utilisent les modes de transports privilégiés par l'organisation.

Si l'offre de transport en commun habituelle n'est pas suffisante, des partenariats peuvent être développés avec la société de transport locale (comme dans le cas d'un des projets pilotes avec le Réseau de transport de la capitale [RTC]) ou avec des transporteurs provinciaux comme VIA Rail.

Parmi les bons coups, nous avons noté :



Concours

la mise en place d'un concours en partenariat avec VIA Rail permettant de rejoindre le public plus éloigné, sans augmenter significativement l'empreinte carbone. Les personnes ayant utilisé ce mode de transport pour se rendre à l'événement ont reçu un chèque-cadeau;



Sensibilisation

la sensibilisation aux transports en commun effectuée en continu dans les publications et l'infolettre de l'un des événements.

Recommandations :



Mettre en place de nombreux moyens de sensibilisation aux modes de transports actifs et collectifs.

Valoriser l'utilisation des modes de transports actifs ou collectifs en offrant un avantage sur le site de l'événement.



Identifier la provenance des membres du public et miser sur les modes de transports en commun en adéquation avec leurs lieux de résidence.



Opter pour les moyens de communication permettant le mieux de valoriser le transport actif et collectif, et cela, de façon continue afin de bien s'adapter à la clientèle de l'événement.



Autres moyens permettant de réduire les émissions de GES

- Se doter d'une directive organisationnelle d'approvisionnement responsable qui met de l'avant la circularité et priviliege les fournisseurs locaux visant l'écoresponsabilité et offrant des produits et services écoresponsables.
- Entretenir dès le début un dialogue constant avec les organisateurs(-trices) au sujet des objectifs et actions écoresponsables ciblées.

Énergie (y compris les kiosques alimentaires) :

Utiliser seulement de l'énergie renouvelable (hydroélectrique, solaire, ou éolienne au lieu de génératrices à essence).



Réduire la consommation énergétique : opter pour des appareils écoénergétiques et les fermer lorsque non nécessaires, ainsi que pour des équipements fonctionnant sans énergie.

Eau

Offrir des stations de remplissage pour les bouteilles réutilisables.



Matières résiduelles

Utiliser de la vaisselle lavable ou l'option suivante la plus écologique.



Encadrer les fournisseurs à l'aide d'une charte pour les aider à limiter la production de matières résiduelles.



Offrir les surplus de nourriture à l'équipe ou à un organisme venant en aide aux personnes vulnérables.

Alimentation

Bannir minimalement la viande bovine (ou tous les produits d'origine animale).

Si ce n'est pas possible, offrir davantage d'options végétariennes.

Réduire le gaspillage alimentaire en révisant constamment les quantités et la taille des portions.

Communications

Site Web et réseaux sociaux

- Valoriser le recours aux modes de transports actifs et collectifs et offrir des incitatifs.
- Inclure un lien vers les horaires des lignes d'autobus permettant d'accéder au site de l'événement.
- Ne pas encourager l'utilisation de la voiture et éviter de mentionner que le stationnement est gratuit.
- Sensibiliser les exposants(-es) à l'impact de leur mode de transport.
- Encourager la clientèle à compenser ses émissions de GES.
- Présenter différentes entreprises de covoiturage et encourager ce moyen de transport.
- Rappeler au public les bonnes pratiques suivantes : apporter un sac réutilisable, une bouteille d'eau réutilisable ainsi que des contenants pour boissons chaudes et des collations.
- Créer un groupe Facebook qui fera office de plateforme de covoiturage pour les membres du public et les différentes parties prenantes de l'événement.
- Créer une campagne de covoiturage sur les réseaux sociaux.



La mise en place d'une brigade verte responsable de la sensibilisation peut s'avérer un moyen efficace pour encourager les membres du public à adopter des pratiques qui permettront de réduire leurs émissions de GES.

Étape 2 : COMPTABILISER SES ÉMISSIONS DE GES

Différents outils de comptabilisation sont à la disposition des comités organisateurs d'événements. Les quatre outils suivants ont été testés dans le cadre du projet pilote.

Outils de compilation des émissions de GES

Outil créé par Destination Québec cité en partenariat avec Carbone boréal

Lancé en 2022, cet outil a été développé pour permettre au public de compenser directement ses émissions de GES lors d'un voyage, de la visite d'un événement ou d'un simple trajet en voiture.

L'outil est accessible sur le site Web de Destination Québec cité (DQC). Le formulaire, très intuitif et simple, présente une interface facile d'usage sur un cellulaire. Les résultats présentent le nombre d'arbres, le nombre de tonnes de CO₂ généré et la compensation suggérée.

Toutefois, l'outil comporte moins d'éléments de précisions que d'autres outils similaires. Par exemple, dans la section « Transport », l'option « VUS » n'est pas disponible alors que l'impact environnemental de ce modèle de véhicule est considérablement plus élevé que celui causé par d'autres catégories de véhicules. De plus, l'outil ne prend pas en compte le covoiturage.

Avantages :

facilité d'utilisation, données fournies instantanément, calcul d'émissions de GES par individu.

Inconvénients :

manque de précision.

Le calculateur Excel du CQEER

Le CQEER a développé cet outil pour calculer les émissions de GES liées aux déplacements du public, des équipes de travail et des autres parties prenantes de l'événement (exposants(-es), artistes, athlètes, etc.). De nombreuses organisations ont développé des grilles du même type et les ont rendues disponibles.

La grille est souvent complétée par le personnel ou la brigade verte qui se trouvent à l'accueil d'un événement, et qui interrogent les membres du public sur le moyen de transport choisi pour accéder au site de l'événement. Elle peut également être complétée à l'aide d'un formulaire lors de l'inscription à l'événement. En indiquant le nombre de kilomètres parcourus par un échantillon de personnes, le mode de transport choisi (y compris le covoiturage), puis le nombre total de personnes présentes, il est possible d'évaluer les émissions de GES générées dans le cadre des déplacements.

Avantages :

grande précision, facilité de mise à jour des facteurs d'émission.

Inconvénients :

prise en compte des déplacements seulement, temps non négligeable pour l'entrée et le traitement des données, utilisation d'outils nécessaire pour la prise de données lors des événements (tablette, papier, etc.).

Application GES du CQEER

Lancée en 2022, l'application GES du CQEER, a été développée pour calculer les émissions de GES liées aux déplacements du public lors d'un événement.

Cet outil permet aux membres du public de remplir eux-mêmes un sondage sur leur mode de transport pour se rendre à un événement. L'application prend en compte la distance parcourue et le mode de transport. Ensuite en fonction du nombre de répondants(-es) et du nombre total de personnes présentes à l'événement, l'outil produit une estimation du nombre total de tonnes de GES émis. Il offre également une représentation graphique des modes de transport utilisés et de la proportion de GES causés par ces modes de transport. Le questionnaire de l'application peut être partagé au moyen d'un lien Internet et d'un code QR.

Avantages :

temps réduit de traitement des données,
calcul des émissions de GES individuel instantané.

Inconvénients :

précision moyenne, impossible d'utiliser plusieurs modes de transport par trajet, impossible d'extrapoler les trajets sur plusieurs jours de festivités, frais d'utilisation.

Centre for Sustainable Practice in the Arts (CSPA).

L'outil Creative Green recueille un éventail de données concernant les bâtiments, les tournées et les productions des organisations culturelles. Il permet de calculer les émissions de GES liées aux matières résiduelles, à la consommation d'énergie et d'eau, au transport, etc., ainsi que les déplacements du public vers le lieu d'une représentation ou d'un événement. Il prend également en compte les différents moyens de transport et le covoiturage afin d'obtenir une estimation de la quantité totale des émissions de GES.

Avantages :

tient compte de plusieurs éléments,
permet de suivre l'évolution des émissions d'un projet à l'autre et d'une année à l'autre.

Inconvénients :

moins adapté à la réalité événementielle.

Facteurs de réussite du calcul carbone

— peu importe l'outil utilisé

- a) Avoir un grand nombre de répondants(-es) au sondage sur les déplacements. Possibilité d'utiliser les résultats des études récentes sur la provenance et l'achalandage pour augmenter la quantité de données pouvant être utilisées.
- b) Avoir un échantillon représentatif. Pour ce faire, la cueillette de données doit être réalisée à différents moments afin de refléter la variété des scénarios de déplacement.
- c) Avoir des outils précis qui tiennent compte des différents modes de transport (VUS, covoiturage, etc.).
- d) Inclure d'autres éléments que le transport dans le calcul, par exemple, la consommation d'énergie et le type de repas servis au public.
- e) Combiner deux outils de calcul pour augmenter la précision et la fiabilité des résultats.

Comment compiler l'information liée aux déplacements?

Il est recommandé que les organisations envoient les questions à l'aide d'un sondage afin d'évaluer les émissions de GES causées par les déplacements des employés(-es) et des contractuels(-les)

1.

Consigner les renseignements dans un fichier Excel déposé sur un intranet;

OU

2.

Utiliser une application Web pour que les gens notent eux-mêmes leurs déplacements.

Les questions sont les suivantes :

- Quels moyens de transport avez-vous utilisés pour vous déplacer?
Choix de réponses : vélo, marche, voiture solo, covoitfrage, voiture électrique, voiture hybride, camionnette, VUS solo, train, bus, traversier, ou autres;
- À partir de quel code postal?

Dans l'éventualité où l'on souhaiterait connaître précisément l'empreinte des exposants(-es), la compilation des déplacements pourrait être effectuée à l'aide d'un fichier Excel spécifique, ou encore, à l'aide de l'application à laquelle ils (elles) pourraient accéder à l'aide d'un code d'accès.

Étape 3 : COMPENSER SES GES

Dans cette section, nous vous présentons quelques façons de financer la compensation des GES.

Compensation à l'aide de partenaires financiers

Certains partenaires financiers souhaitent financer le volet écoresponsable d'un événement, incluant les mesures de réduction à la source et la compensation carbone.

Il est possible de proposer à ces commanditaires de financer certaines activités écoresponsables comme la compensation de GES, l'achat de nourriture équitable, la location de vaisselle lavable, etc. Ces forfaits de commandites vertes sont évalués par les responsables des commandites afin de couvrir l'ensemble des frais, et parfois même un peu plus, ce qui permet à l'événement de générer un revenu. L'organisation de l'événement devrait se doter d'un code d'éthique et de balises afin de déterminer si elle souhaite financer son volet vert à l'aide de fonds provenant de commanditaires.

Avantages :

coûts réduits et **compensation des GES assurée.**

Inconvénients :

ne permet pas de sensibiliser le public à son impact carbone.

Compensation volontaire sur le site Web de l'événement

Une méthode qui s'avère simple pour les comités organisateurs d'événements consiste à mentionner l'offre d'une compensation volontaire du public sur le site Web de l'événement. Les membres du public ont ainsi la possibilité de contribuer au montant de leur choix à la neutralité carbone, sans être tenus de le faire. Toutefois, les dons récoltés dépendent entièrement de la volonté et de l'engagement des membres du public qui visitent le site Web.

Avantages :

sensibilisation du public, flexibilité et facilité de mise en œuvre.

Inconvénients :

très peu de dons récoltés.

Frais de compensation dans le formulaire de réservation

Dans le cadre d'un événement, il est possible d'ajouter des frais au montant de chaque billet vendu pour couvrir la compensation carbone. La compensation varie généralement entre 0,25 \$ et 1 \$ par personne. Deux méthodes peuvent être appliquées : la compensation indirecte ou directe.

La méthode indirecte consiste à compenser les émissions des membres du public en leur offrant cette option lors de l'achat d'un billet. Les organisateurs(-trices) ajustent parfois cette option « par défaut » pour encourager la compensation.

La méthode directe consiste à inclure dans le prix des billets un montant destiné à la compensation carbone. Dans ce cas, lors de l'achat, le public est informé qu'une partie des frais du billet serviront à compenser les émissions de carbone de l'événement :

- 1) Case à cocher avec un frais de compensation (moins de 10 % des personnes choisissent cette option, voire moins de 5 %);
- 2) Case à décocher avec un frais de compensation (option par défaut);
- 3) Frais inclus de compensation.

Parmi ces trois méthodes de compensation, la plus efficace consiste à inclure les frais dans le prix d'achat du billet. Cette méthode permet également de répartir les frais de compensation entre l'organisation et le public. En calculant l'ensemble des sommes nécessaires pour compenser les émissions de GES sur la totalité de l'événement, l'organisation peut décider que le public compensera pour la part des émissions liées à sa participation (déplacement, repas, hébergement, etc.). Il est possible de baser l'estimation des montants de compensation sur des scénarios établis dans le cadre d'études portant sur la provenance et l'achalandage, des bilans des GES réalisés lors d'anciennes éditions de l'événement ou encore des bilans des GES d'événements comparables.

Avantages :

Avantages d'inclure les frais de compensation dans le prix du billet : la compensation des GES est assurée, et est facile à mettre en œuvre.

Inconvénients :

coût un peu plus élevé pour le public, non applicable pour les événements gratuits, ne sensibilise pas le public à son impact carbone.

Compensation volontaire par un don sur place pendant l'événement

Panneau de paiement rapide avec carte de crédit

Il est possible d'offrir un service de paiement rapide avec carte de crédit pour soutenir des causes sociales lors des événements du projet pilote. Toutefois, aucune utilisation de ces dispositifs n'a été rapportée en lien avec la compensation des GES.

Avantages :

facilité de mise en œuvre, nul besoin d'avoir de la monnaie en poche.

Inconvénients :

frais d'utilisation du dispositif.

Boîte de dons

Une boîte de dons (en argent) peut être utilisée lors des événements. La boîte doit être très visible et positionnée à un endroit stratégique, et la cause soutenue doit rejoindre les valeurs du public.

Avantages :

peu de frais associés à la mise en place de cette méthode.

Inconvénients :

n'attire pas beaucoup l'attention, ne permet pas de récolter beaucoup de dons.

Boîte de dons ludique

Dans le cadre d'un projet pilote, le Réseau des femmes en environnement a testé l'utilisation d'une boîte de dons ludique. La communication de type « *nudges*¹ » nous semblait propice au contexte événementiel et nous avons voulu voir si elle généreraient plus de dons. Nous avons testé un dispositif qui permet de faire un don d'une pièce de 25 cents en échange d'une contrepartie qui soit cohérente avec les valeurs du projet, comme des pastilles de papier ensemencées. Cette récompense permet de faire pousser des plantes tout en contribuant financièrement à la compensation carbone.

Avantages :

grand attrait du public envers le dispositif, collecte de dons plus importante qu'avec les autres méthodes.

Inconvénients :

le montant recueilli est faible, car il faut prendre en compte le prix du papier ensemencé et de sa manipulation. De plus, plusieurs personnes auraient voulu contribuer, mais n'avaient pas de pièces de monnaie en poche.

DÉCHETS

WASTE



RECYCLAGE

RECYCLING



COMPOSTAGE

COMPOST



¹ Les *nudges* sont des méthodes de communication ludique afin de rejoindre le public plus facilement et d'influencer sa prise de décision. Pour en savoir plus, il existe plusieurs références sur le Web sous forme de mémoires, d'articles ou de vidéos.

Choix des projets de compensation

Il existe plusieurs types de projets de compensation carbone qui ont pour objectif d'éviter, de réduire, ou d'éliminer les émissions de GES. Ces projets émanent généralement des secteurs des énergies renouvelables (comme l'éolien et le solaire), car ils remplacent les émissions de GES associées aux combustibles fossiles. Il est également possible de participer à des projets de compensation liés à l'efficacité énergétique (comme l'installation de meilleurs systèmes d'éclairage). Par ailleurs, des projets comme la plantation d'arbres ou la bonne gestion des sols permettent d'éliminer les émissions de carbone en stockant ces gaz polluants dans les plantes et dans le sol. Finalement, certains programmes de compensation permettent la suppression des émissions de GES par la gestion des déchets d'élevage et la récupération de gaz d'enfouissement. Ces deux méthodes capturent et détruisent les gaz nocifs comme le méthane (Fondation David Suzuki et Pembina Institute, 2009).

Séquestration biologique du carbone

Cette méthode de compensation permet de prendre part à des projets de boisement de territoires dont l'utilisation forestière a cessé depuis au moins dix ans. Il est aussi envisageable de procéder au reboisement, ce qui implique de replanter des arbres là où une forêt a été coupée. La protection de la forêt met également de l'avant la préservation des zones de conservation de grande valeur qui seraient autrement converties en terres agricoles, en barrages hydroélectriques ou à des fins d'urbanisation, pour ne nommer que quelques exemples. Ensuite, certains projets consistent à modifier les pratiques de gestion des sols pour empêcher leur perturbation (Fondation David Suzuki et Pembina Institute, 2009).

Il est important de noter que la séquestration du carbone n'est possible que lorsque l'arbre atteint sa pleine croissance. Dans plusieurs cas, la compensation est calculée à l'aide du carbone séquestré lorsque l'arbre arrive à maturité. Ce processus peut s'étendre sur des décennies selon les espèces et le site de plantation. Ainsi, pendant la période où le carbone émis n'est pas totalement compensé, son action sur le climat est amoindrie. Cela met en lumière les limites de la compensation carbone dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Investissements dans l'énergie renouvelable

L'objectif principal de cette méthode de compensation est d'investir le montant du crédit carbone dans un projet d'énergie renouvelable comme le développement de l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, ou de tout autre programme ayant recours à l'énergie propre. En optant pour des projets à énergie renouvelable, plusieurs secteurs peuvent alors réduire les émissions provenant des combustibles fossiles, qui sont actuellement la principale cause du réchauffement climatique. Le financement de projets ayant recours aux technologies de production énergétique durable, à l'efficacité énergétique, ou encore à la mise en place de transport durable permet de soutenir la transition vers une économie durable.

Technologies et investissements en économie d'énergie

Les programmes de compensation d'efficacité énergétique sont une bonne avenue à envisager puisqu'ils diminuent les émissions provenant des sources de combustibles fossiles et permettent de réduire de façon permanente les émissions de GES. Les projets d'efficacité énergétique réduisent la demande globale d'énergie. Il est également intéressant de considérer les co-bénéfices pour le climat. Par exemple, l'utilisation de technologies plus économiques en carburant dans les pays en développement peut à la fois réduire les émissions et ralentir la déforestation (Fondation David Suzuki et Pembina Institute, 2009).

Récupération du méthane des lieux d'enfouissement et gestion des déchets d'élevage du bétail

La récupération du méthane (CH_4) constitue un moyen de compensation pouvant être réalisé selon deux méthodes. La première consiste à récupérer le méthane provenant des sites d'enfouissement. En effet, il est possible de financer des projets visant à capturer le méthane libéré par les matières organiques en décomposition dans les sites d'enfouissement. Ce méthane sera ensuite brûlé pour produire de l'électricité et l'énergie destinée au chauffage. La deuxième méthode concerne la gestion durable des excréments du bétail d'élevage. Elle consiste à capturer le méthane généré par les déchets issus des animaux en les biométhanisant afin de récupérer le méthane et ainsi alimenter un système de production d'électricité ou de chauffage. Une fois le méthane brûlé, du dioxyde de carbone se répand dans l'atmosphère, ce qui réduit le potentiel de réchauffement climatique.

Les types de marchés du carbone (réglementés et volontaires)

Pour répondre à la crise climatique et aux objectifs du GIEC, de nombreux pays, dont le Canada, se tournent vers les marchés du carbone. Ces systèmes d'échange permettent de vendre ou d'acheter des crédits carbone. Un crédit équivaut à une tonne de dioxyde de carbone, dont l'émission est réduite, séquestrée ou évitée. Il existe deux types de marchés du carbone : le marché réglementé (ou de conformité) et le marché volontaire.

Les marchés réglementés sont créés en réponse à une politique ou d'une exigence réglementaire à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Le marché de conformité le plus connu à travers le monde est le système d'échange de quotas d'émission (SEQE). Le SEQE fonctionne à l'aide d'un principe de plafonnement et d'échange. Ce type de marché s'adresse souvent aux grandes entreprises, qui y ont recours lors de la délivrance des permis d'émissions de GES ou des quotas par les gouvernements. Lorsque les entreprises polluantes dépassent la quantité d'émissions autorisée, elles doivent se procurer des permis à d'autres entités qui n'ont pas dépassé leurs quotas, et donc, procéder à un échange (Programme des Nations Unies pour le développement, 2022).

Les marchés volontaires du carbone désignent l'émission de GES et l'achat et la vente de crédits carbone, mais sur une base volontaire. Ils permettent aux entreprises, notamment les organisations événementielles, d'acheter et de vendre des compensations carbone afin d'atteindre leurs propres objectifs. L'offre actuelle des marchés volontaires provient principalement d'entités privées qui développent des projets carbone ou des programmes de certifications qui visent à réduire ou à absorber les émissions de GES d'une entreprise (Programme des Nations Unies pour le développement, 2022).

Les types de crédits (ex-ante et ex-post)

Il existe deux types de crédits de carbone. Les crédits *ex-ante* sont des crédits de carbone accordés à une entreprise avant même que son activité ne soit terminée. Dans ce cas, le crédit carbone est délivré avant que les émissions de GES n'aient été réduites. Par exemple, lorsque des crédits sont délivrés à une plantation d'arbres avant que les arbres n'aient commencé à pousser. Ce type de crédit nécessite un très grand suivi après l'achat, car il n'existe aucune garantie que le projet sera bel et bien réalisé (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2012).

Les crédits *ex-post* concernent les émissions déjà évitées. Cette méthode assure l'organisation qui achète les crédits carbone qu'ils sont bien réalisés, vérifiés et mesurés. Or, c'est au moment de l'achat du crédit de carbone que les émissions de GES sont compensées. Règle générale, il est préférable d'opter pour les crédits *ex-post*, car pratiquement aucun suivi n'est nécessaire après l'achat du crédit; sa réalisation et sa vérification sont également assurées (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2012).

LIMITES d'une démarche carboneutre :

En septembre 2022, le Centre québécois du droit de l'environnement a publié un rapport sur l'Écoblanchiment climatique au Québec et au Canada en réponse à la hausse des déclarations de carboneutralité des organisations. Ces déclarations sont de plus en plus critiquées, notamment parce qu'elles induisent trop souvent le public en erreur sur l'impact environnemental réel des organisations, notamment en laissant croire à une absence d'impact. De plus, il est difficile de différencier les organisations qui s'engagent réellement à réduire leurs émissions de GES et les organisations n'ayant recours qu'à l'achat de crédits carbone à faible coût, sans pour autant poser des gestes concrets pour réduire leurs impacts. Les organisations d'événements accusées d'écoblanchiment verront leur réputation baisser jusqu'à risquer de perdre des partenaires financiers importants. Cela contribuera également à diminuer la confiance que le public leur voue.

Afin de se protéger de toute accusation d'écoblanchiment en lien avec des allégations de carboneutralité, les organisations d'événements devront permettre à leur public d'accéder facilement à certaines informations cruciales :

- Un bilan des émissions de GES comprenant les émissions directes et indirectes (de portée 1, 2 et 3²).
- Les explications concernant la démarche de carboneutralité mettant de l'avant, en ordre de priorité, les émissions de GES évitées, réduites, et enfin, compensées.
- Les modalités de compensation des émissions de GES résiduelles respectant des standards minimaux.

Critères de choix d'une méthode de compensation

Dans cette section, nous souhaitons mettre de l'avant les questions à se poser et vérifications à effectuer avant de choisir un compensateur.

Compensation ex-post et non ex-ante

Tel que mentionné plus haut, les crédits *ex-post* proviennent d'un processus qui assure aux acheteurs(-euses) que les crédits carbone vendus soient liés à une activité déjà réalisée. Les émissions de GES sont déjà compensées au moment de l'achat.

À faire : s'assurer qu'il s'agit de crédits *ex-post* et non *ex-ante*.

Organisation faisant l'objet d'une vérification périodique par une tierce partie

TLes organisations qui fournissent le service de compensation devraient détenir une certification ou faire l'objet d'une vérification régulière par une tierce partie reconnue.

À faire : demander le nom de l'organisme certificateur et demander à voir le numéro de registre lors de l'achat des crédits.

² Les portées 1, 2 et 3 sont des références internationales qui définissent les périmètres de prise en compte des activités pour produire un bilan des émissions de GES. Pour en savoir plus : https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards_supporting/FAQ.pdf

Obtention d'un certificat

Lors de l'achat de crédits carbone, on reçoit habituellement une preuve ou un certificat. Certaines organisations pourraient ne pas en fournir ou les fournir après un long délai.

À faire : demander avant l'achat si un certificat sera fourni et à quel moment.

Références et validation

L'idéal serait de choisir une firme crédible, fiable et reconnue par une institution compétente.

Incarner les valeurs de votre organisation

Le choix d'un compensateur devrait être harmonisé avec les valeurs de votre organisation.

CONCLUSION

Nous espérons que ce guide vous a permis de démythifier certains termes comme « compensation carbone », « carboneutralité », « carbonégativité ».

Nous vous recommandons d'explorer les différents outils de calcul de GES afin de choisir celui qui est le plus pertinent et dont l'usage est le plus adapté à votre réalité et à vos besoins.

Pour réellement compenser l'ensemble des émissions de GES du public, les deux meilleures solutions à envisager sont : prévoir ces frais au budget dès le départ comme un frais fixe non négociable ou les inclure dans le prix du billet.

Le terme « carboneutralité » doit être utilisé avec parcimonie et seulement après avoir calculé, réduit et compensé avec exactitude l'ensemble des émissions de GES des événements.

Le CQEER tient à remercier Destination Québec cité et Événements Attractions Québec pour leur soutien dans le cadre de ce projet. Ce mandat d'analyse et de caractérisation des méthodes d'évaluation et de compensation des GES n'aurait pas été possible sans la confiance et la collaboration des Mosaïcultures Québec 2022, du Marché de Noël allemand de Québec ainsi que du Carnaval de Québec.

Toutes les personnes intéressées à en savoir plus sur l'expérience des événements pilotes ou sur les constats peuvent communiquer avec les différents partenaires du projet :

Événements Attractions Québec

www.evenementsattractions.quebec/
viragedurable@eaq.quebec



Destination Québec cité (DQc)

www.quebec-cite.com/fr
tourismedurable@quebec-cite.com



Conseil québécois des événements écoresponsables

www.evenementecoresponsable.com
info@cqeer.com

